



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

JUIN 2024



Infos communautaires	2
Infos - Incendie	10
Infos - F.A.D.O.Q.	11
Avis - Urbanisme	13
Avis - Travaux publics	14
Événements	19
Conseil municipal	22

INFO COMMUNAUTAIRE



CAFÉ DU DOMAINE

Le café du Domaine à Liguori, c'est un petit lieu chaleureux où l'on sert des boissons chaudes et froides spécialisées en plus d'une offre de restauration simple et conviviale. En phase avec la mission de la coopérative, le café du Domaine à Liguori maximise les efforts afin d'assurer un approvisionnement en circuit court, permettant d'encourager une économie locale et plus durable.

C'est ainsi que vous pourrez vous procurer des boissons et aliments concoctés à partir des producteurs bien de chez nous!

Ouvert du mercredi au dimanche de 7h30 à 20h00 ainsi que le lundi et mardi de 8h00 à 17h00



MARCHÉ PUBLIC

Tous les jeudis de 16h à 19h entre le 27 juin et le 10 octobre 2024, venez profiter de cette troisième édition du marché public de Petite-Rivière.

Installé au Domaine à Liguori situé au 1300 rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François. On peut y trouver fruits, légumes, produits agroalimentaires, artisanat, etc. avec des producteurs et exposants variés durant ces 16 semaines.

S'il y a des gens intéressés à exposer durant la saison, que ce soit une ou plusieurs fois, ils sont invités à communiquer avec nous!

Pour toutes questions ou commentaires, veuillez vous adresser à Léa
418-632-5653
info@laffluent.com



CIRCULAIRE RADDAR

Toutes les personnes désireuses de recevoir plus de circulaires pour les rabais des épiceries/commerces près de chez nous, vous pouvez contacter les "circulaires raddar" au www.raddar.ca/fr

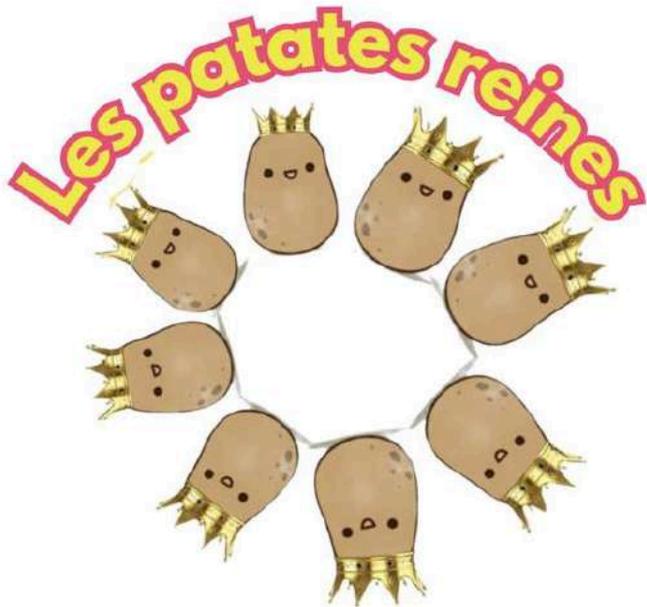
Dans l'onglet contact, vous pourrez faire la demande. Plus les citoyens feront les demandes, plus de chance vous aurez de recevoir les circulaires à vos portes.



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3H00

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie :
COMPOSEZ LE 418.808.9566

Mini-Coop Petite- Rivière-Saint-François



Services

Désherber



13\$/h par personne

Corder du bois



14\$/h par personne

Nettoyage de
bac de poubelle



20\$ par bac et 35\$
pour deux bacs

Peinture extérieure



13,50\$/h par
personne

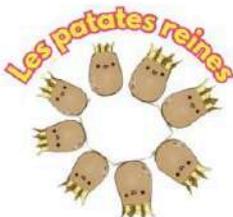
Entretien ménager
(intérieur et extérieur)



14\$/h par personne

Lavage de
voiture intérieur

35\$ pour une voiture 5
passagers et 45/ pour
une voiture 6
passagers et +



Pour nous contacter :



abouchardforum@gmail.com



418-240-6177

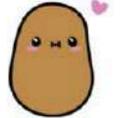


Maison des jeunes Le
Repère de PRSF

Pour toutes



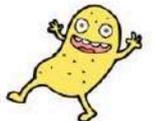
autres



demandes de



service,



veuillez-nous

contacter ! Il



nous fera



plaisir de

répondre à vos

besoins !



Le **Charlevoisien**

**LE PREMIER
QUOTIDIEN DANS
CHARLEVOIX
ENTIÈREMENT
NUMÉRIQUE.**



- Facile de nous lire !
- Recevez notre infolettre
Inscrivez vous en vous rendant sur le site
lecharlevoisien.com, sous l'onglet Infolettre
- À partir de mai
suivez notre quotidienne

Et tout est gratuit.

Pour ne rien manquer de l'actualité

lecharlevoisien.com

INFO COMMUNAUTAIRE

L'Expo du
Plateau des Arts

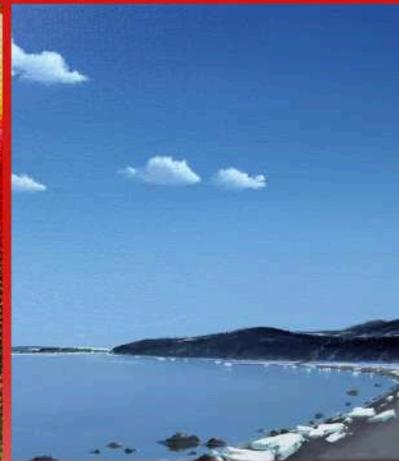
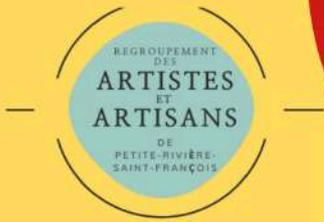
Petite-Rivière-Saint-François

SYMPOSIUM D'ARTS VISUELS

De la tradition à la modernité

**SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY
16, 17, 18 AOÛT 2024**

**Sous la présidence d'honneur de
MARIE-RENÉE OTIS &
Avec notre invité spécial
GUY PAQUET**

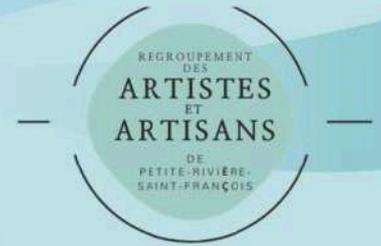


LES ARTISTES DE LA 4E ÉDITION

**ISABELLE BOUCHARD - IB
RÉJEANNE BOUCHARD
ROMUALD BOUCHARD
RICHARD BOYER
BRIGITTE GALIPEAU - BGALI
PAULE GENEST
CHERYL GRANT
SUZANNE LAPOINTE
ANNETTE LAVOIE**

**LINDA LAVOIE
CLAUDE LÉPINE
SYLVIE MILMAN
DENIS REID
ANNIE RODRIGUE
FRANÇOIS THERRIEN
SUZANNE TREMBLAY
SYLVIE TREMBLAY - VI
RODICA VINCA**

INFO COMMUNAUTAIRE



L'Expo du Plateau des Arts prépare sa quatrième édition!

Une fin de semaine de rencontres artistiques et culturelles chez nous.

À nous d'en profiter et de faire rayonner notre village!

2 chapiteaux : les arts visuels et le patrimoine culturel!

Sous la présidence d'honneur de **Mme Marie-Renée Otis** et de notre invité spécial **M. Guy Paquet**.

BIENVENUE AUX BÉNÉVOLES les 16-17 et 18 août prochain.

Nous nous préparons depuis des mois déjà. Joignez-vous à notre équipe! Nous avons besoin de votre dynamisme et votre bonne humeur : à l'aménagement des chapiteaux, à l'accueil, à l'installation des artistes, au vernissage, à l'accueil des visiteurs, pour veiller à la salubrité des lieux et à la gestion du stationnement entre autres!

Merci de faire part de vos disponibilités à notre responsable Fernand Sauriol par courriel : fernand_sauriol@hotmail.com

Jus et collation sur place				* dîner gratuit si journée complète	
					Notes
Vendredi : 16 août.	9h 13h	13h À 17h	9h à 17h *		
Samedi : 17 août.	10h À 13h	13h à 16h	10h À 16h*		17h souper infos à venir
Dimanche : 18 août	10h À 13h	13h à 16h	10h À 16h *		
Nom :					
Téléphone :					

Cordialement,

Le comité organisateur de L'Expo du Plateau des Arts

Léa Landry-Massicotte, Linda Lavoie, Mireille Pélissier-Simard, Sylvie Lussier, Sylvie Tremblay

Consultez notre page FB et notre site web!

<https://www.facebook.com/lexpoduplateauesarts>

expoplateau.com

MERCI!

À CONSERVER

AIDE À LA DÉCISION EN CAS DE CHALEUR EXTRÊME

ATTENTION
AUX PERSONNES
VULNÉRABLES

SYMPTÔMES	PROBLÈMES DE SANTÉ	QUOI FAIRE?
<ul style="list-style-type: none"> • Peu ou pas de symptômes • Léger inconfort 	AUCUN	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois règles d'or : <ul style="list-style-type: none"> - Bien s'hydrater - Rester au frais - Réduire les efforts • Veiller sur son entourage
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de fièvre • Peau moite • Contractions douloureuses des muscles 	CRAMPES DE CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Se reposer au frais • Se réhydrater (ex. : mélange d'eau, de jus et de sel) • Appeler Info-Santé (811) au besoin
<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : moins de 40 °C (104 °F) • Peau moite, pâle et froide • Grande fatigue • Étourdissements 	ÉPUISEMENT PAR LA CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes conseils que pour les crampes de chaleur • Ne pas rester seul • Appeler Info-Santé (811) ou consulter un professionnel de la santé • Appeler le 911 au besoin*
<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 40 °C (104 °F) ou plus • Peau sèche, rouge et chaude • Confusion • Perte de conscience 	COUP DE CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler le 911 immédiatement • Mouiller le corps à l'eau froide en attendant

*PARTICULIÈREMENT POUR UNE PERSONNE À RISQUE (VOIR LISTE AU VERSO)

INFO COMMUNAUTAIRE

Protégez-vous des piqûres de moustiques!

Une simple piqûre peut
nuire à votre santé.

Votre
gouvernement

Québec

Les moustiques sont de petits insectes piqueurs. Beaucoup de gens tentent de les éviter parce que leurs piqûres peuvent provoquer une démangeaison et de l'irritation.

Les moustiques se développent en eaux stagnantes ou à faible courant. Certains moustiques pondent de 100 à 400 œufs à la fois directement à la surface de l'eau.

Les œufs éclosent au bout d'un ou deux jours sous forme de larves qui ressemblent à de petits vers. Le cycle de vie de l'œuf à l'adulte peut prendre moins de 10 jours si la température est favorable. La température idéale se situe entre 22 et 27 °C.

Seules les femelles se nourrissent de sang animal ou humain, car elles en ont besoin pour produire des œufs.

Les moustiques (maringouins) sont bien présents dans la région. Saviez-vous qu'ils peuvent donner des maladies aux humains, même dans la région de la Capitale-Nationale? En effet, il arrive que les moustiques transmettent des virus tel que le virus du Nil occidental (VNO). Il faut donc s'en protéger. Les personnes les plus à risque de complications du VNO sont les personnes de plus de 50 ans et celles dont le système immunitaire est affaibli.

Lorsque vous faites des activités extérieures, portez de préférence des vêtements longs et de couleur pâle, et appliquez du chasse-moustiques (à base de DEET ou d'icaridine) sur les parties du corps non couvertes par les vêtements.

Des prédateurs naturels permettent de lutter en partie contre les populations de moustiques puisqu'ils se nourrissent de leurs larves. Voici certains de ces prédateurs :

- poissons
- libellules
- grenouilles
- coléoptères
- punaises d'eau
- oiseaux qui vivent sur l'eau ou près d'elle

Vous pouvez contribuer à la lutte contre les populations de moustiques en les empêchant de se reproduire ou en empêchant les larves de devenir adultes. Pour ce faire :

- éliminez l'eau stagnante, qui devient des sites idéals de reproduction
- utilisez un produit approuvé pour lutter contre les larves

Comme les moustiques pondent leurs œufs en eaux stagnantes, même de très petites quantités d'eau, comme des flaques, peuvent poser problème.

INFO COMMUNAUTAIRE

Protégez-vous des piqûres de tiques!

Une simple piqûre peut
nuire à votre santé.



Votre
gouvernement

Québec

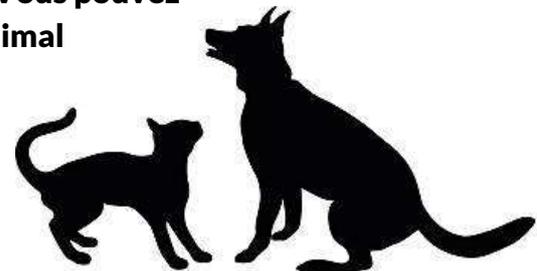
Les tiques sont aussi présentes dans la région. Elles peuvent transmettre des maladies comme la maladie de Lyme. Vous vous exposez aux piqûres de tiques lors des promenades dans les boisés, les buissons et les hautes herbes.

La tique est un parasite dit obligatoire, c'est-à-dire qu'elle a besoin d'un autre animal pour terminer son cycle de vie.

Il existe près de 900 espèces à travers le monde. Une quarantaine d'entre elles ont été répertoriées au Canada, dont 12 au Québec. Mais, pour le moment, une seule pose problème : la tique à pattes noires, qui transmet la maladie de Lyme.

Si une tique vous pique :

- retirez les tiques visibles le plus rapidement possible;
 - consultez [Retrait d'une tique en cas de piqûre](#) ;
 - Un antibiotique en prévention pourrait être recommandé selon la municipalité où vous avez été piqué par une tique;
 - Consultez un professionnel de la santé (médecin ou pharmacien);
- surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau ou de fièvre dans les 3 mois suivant la piqûre de tique ou d'autres symptômes inhabituels au courant de l'année suivante [Symptômes à surveiller](#) ;
- Télécharger l'application eTick 
- Prenez une photo de la tique en haute définition, de près, de façon à bien la voir.
- Rendez-vous sur l'application, inscrivez vous et envoyez les informations et les photos de la tique trouvée. Vous aurez une réponse quant au type de tique enlevée. Vous pouvez effectuer cette démarche autant pour une tique trouvée sur un animal que sur un humain.



COMMENT FAIRE UNE INSPECTION DE VOTRE ANIMAL

Palpez votre animal de la tête à la queue, en utilisant vos doigts comme peigne. Vous sentirez alors toute bosse que vous n'avez pas déjà décelée. Vérifiez bien sous le collier, dans l'aîne et sous les pattes avant. Il est aussi important d'examiner sous la queue et entre les orteils de l'animal. Vérifiez soigneusement les oreilles de l'animal, l'intérieur comme l'extérieur.

SERVICE INCENDIE

Le service incendie tient à vous mentionner qu'il est **STRICTEMENT** interdit d'allumer des feux à ciel ouvert. Il en va de la sécurité de tous les citoyens.

Les feux de branchages et les feux d'herbe, alimentés par le vent, sont plus propices à la propagation et à la perte de contrôle. De graves incidents peuvent alors survenir.

Le service incendie compte sur votre habituelle collaboration !



Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?

Un feu à ciel ouvert se définit comme tout feu qui brûle ou qui pourrait se propager librement en produisant des étincelles. Les feux d'artifice sont inclus dans cette définition.

Aux membres de la FADOQ nés en JUIN

*Joyeux
Anniversaire*

- 08 Claire Cantin
- 11 Lisa Cunningham
- 20 Serge Thériault
- 25 Renée Bouchard
- 28 Pierre Bouchard
- 30 Jacques Vézina

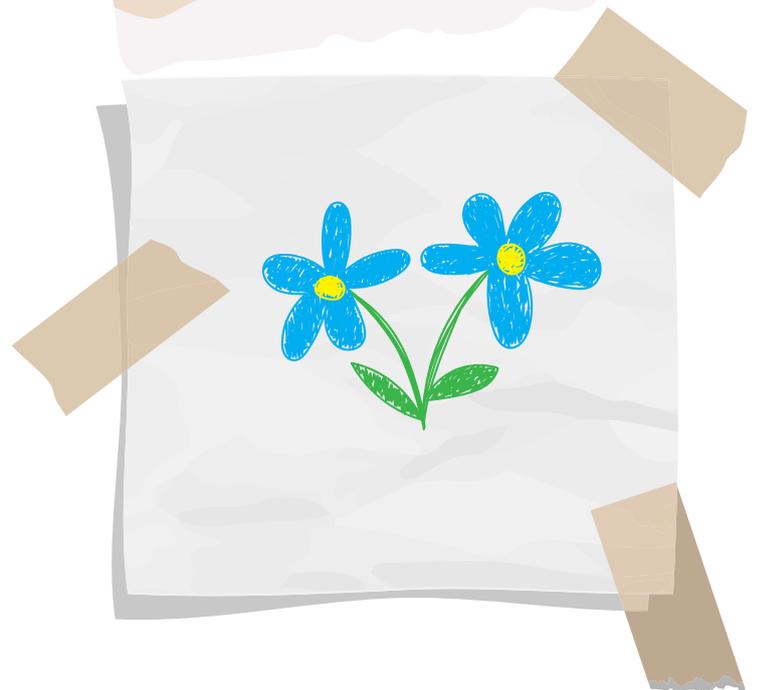
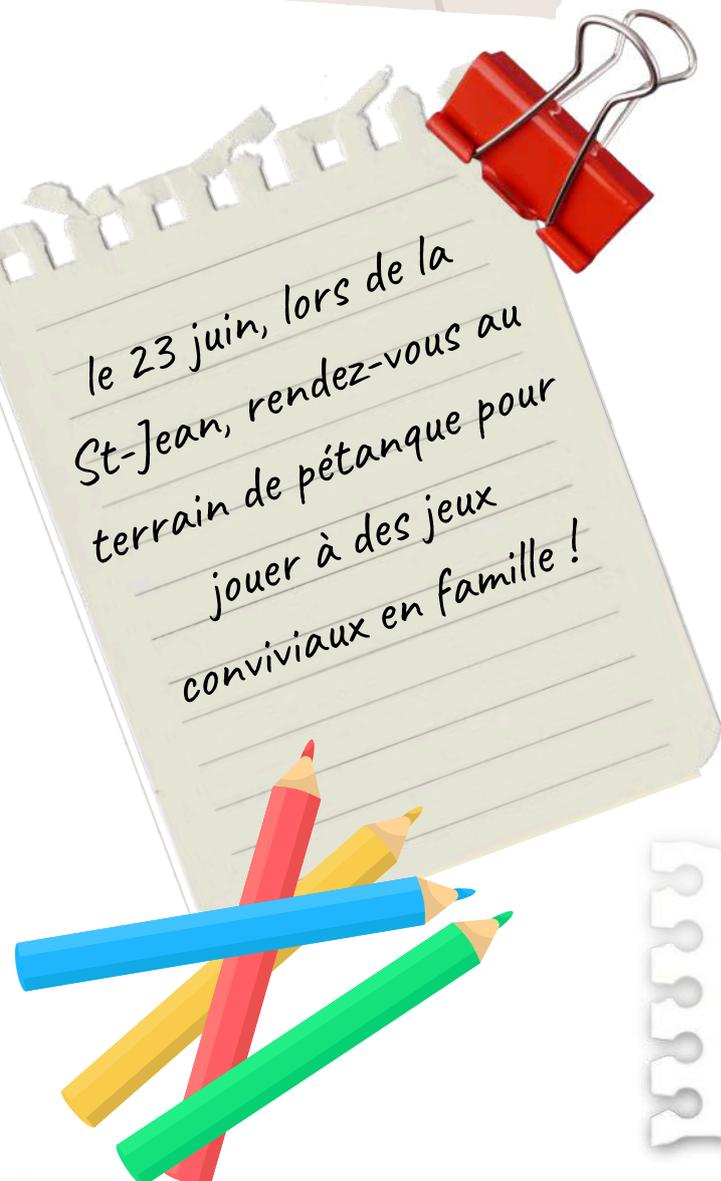
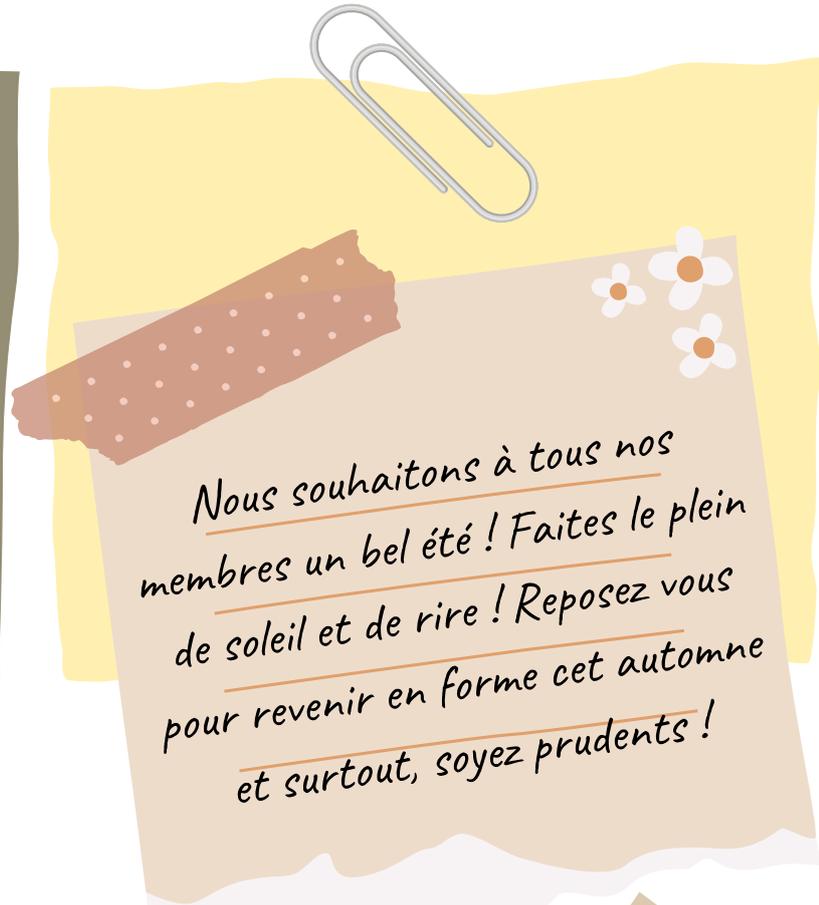


Aux membres de la FADOQ nés en JUILLET



- 04 Étienne Racine
- 06 Gilles Lavoie
- 07 Hervé Côté
- 22 Fernande Bouchard
- 25 Nancy Giroux
- 29 Gaétane Bouchard

INFO COMMUNAUTAIRE FADOQ



Tous les soirs de beau temps en semaine nous vous attendons au terrain de pétanque. Le tout dans une ambiance conviviale

INFO COMMUNAUTAIRE

CHRONIQUE URBANISME

Cet ÉTÉ, je sécurise ma piscine ! C'EST MA RESPONSABILITÉ

Les piscines et les spas constituent un risque important de noyades chez les jeunes enfants et, en réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (un règlement provincial) a été modifié et est entré en vigueur le 1er juillet 2021. Cette nouvelle réglementation provinciale marque, entre autres, la fin des droits acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles en 2010.

Les propriétaires ont ainsi jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux nouvelles règles relativement aux échelles, aux plongeurs, au contrôle de l'accès à la piscine (enceinte et porte de l'enceinte) ainsi qu'aux aménagements aux abords de la piscine. Il est important de prévoir d'avance ces modifications puisque toute vérification de conformité ou demande de permis comprend un délai de traitement.

C'est pourquoi des membres de l'équipe de votre service de l'urbanisme procéderont à des inspections, tout au long de l'été 2024.

Abri d'hiver pour automobile (Abri Tempo)

Votre service de l'urbanisme désire vous rappeler que conformément aux dispositions contenues à l'article 7.2.7 du règlement de zonage #603 un Abri d'hiver pour automobile (Abri Tempo) ne peut être installé qu'entre le 1er novembre d'une année et le 1er mai de l'année suivante. Hors de cette période, l'abri doit être entièrement démonté (toile et structure). Le service de l'urbanisme procèdera, prochainement, à des inspections afin de s'assurer du respect de cette disposition.

Les contrevenants à cet article sont passibles d'amendes variant entre 500.00\$ et 4 000.00\$ (+ frais).

L'équipe du service d'urbanisme



AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies doivent être déposées à la rue après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix, dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

> CALENDRIER DE COLLECTE

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI
RECYCLAGE : MERCREDI
COMPOST : JEUDI

JUILLET

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

Aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Matières non admises: pneus, matériaux de construction, produits dangereux, appareils réfrigérants et matériel électronique.



AVIS : TRAVAUX PUBLICS

CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2024

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI
RECYCLAGE : MERCREDI
COMPOST : JEUDI
COLLECTE REPORTÉE AU LENDEMAIN

GUIDE DU TRI

Déchets

Le plastique sans logo, les matières mélangées et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Les contenants, emballages et imprimés en papier, carton, métal, verre ou plastique AVEC LOGO.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac.



Compost

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	

MARS

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

JUILLET

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AOÛT

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



COLLECTES SPÉCIALES



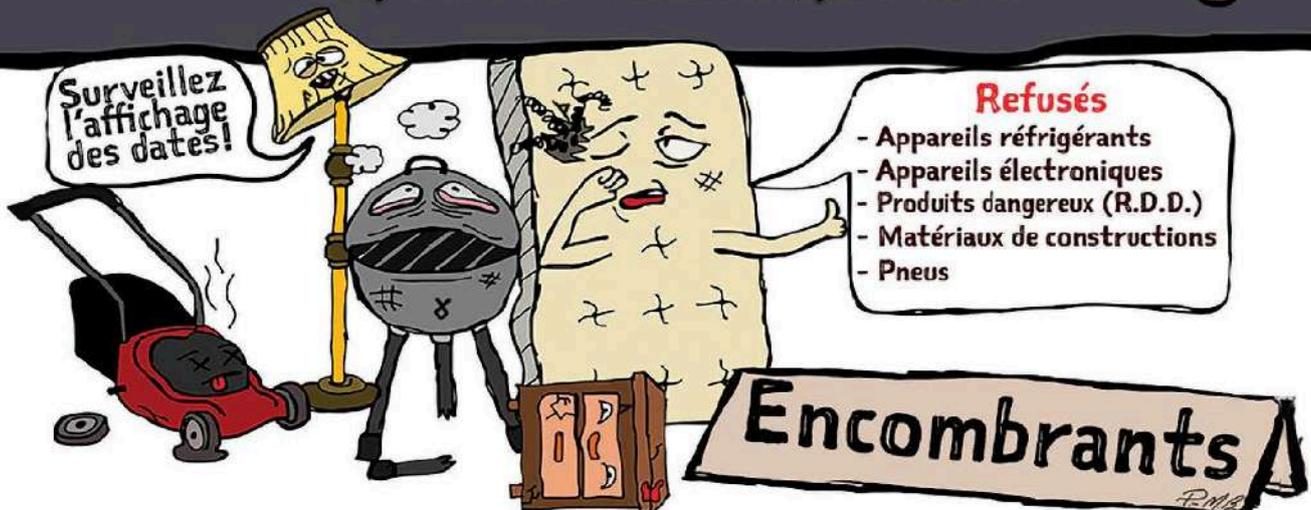
NOUVEAUTÉ 2024 ENCOMBRANTS / RÉSIDUS VERTS Maintenant (sur réservation)

Inscrivez-vous via notre formulaire à l'adresse suivante :

mrccharlevoix.ca/mrc/gestion_des_matieres_residuelles

Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca

Téléphone : 418-435-2639, poste 6012



DÉCHETS, POUBELLES ET REBUS



Nous vous rappelons qu'il est interdit de disposer de vos matières résiduelles dans les bacs appartenant à la Municipalité. Vous devez disposer de vos déchets dans votre propre bac à ordures. Vous pouvez toujours aller porter vos gros rebus à l'écocentre sur réservation.

L'équipe d'entretien de la Municipalité vous remercie !

RINÇAGE DES BORNES FONTAINES TERMINÉ

Le rinçage des bornes fontaines est maintenant terminé. Si votre eau était trouble un peu, elle devrait retrouver son aspect clair rapidement.



DÉBUT DES TRAVAUX : 2^e PHASE DE LA PISTE CYCLABLE

Dès le 17 juin prochain, les travaux de la phase 2 de la piste cyclable débuteront : à partir du secteur de la rue Bergeron jusqu'au Club Med. De petits secteurs de la piste pourront se fermer sans avis lors de ces travaux. Des clôtures seront érigées pour votre sécurité. Nous vous demandons toutefois de rester prudent aux abords du chantier.





RAPPEL : Utilisation de l'eau potable

Le temps chaud est désormais bien installé au village, il est donc d'actualité de faire un rappel sur l'utilisation de l'eau potable intérieure et extérieure. À Petite-Rivière, il n'y a pas de compteur d'eau comme dans plusieurs municipalités au Québec. C'est une chance que nous avons ! Il ne faudrait alors pas abuser de ce service !

Voici des extraits du règlement no 632 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

7. - UTILISATION INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

7.3 - Période d'arrosage des pelouses



Il est défendu, entre le 1er mai et le 1er octobre de se servir de tout type d'arrosage pour arroser pelouses, jardins, trottoirs, rue ou autres endroits en faisant usage de l'eau du système d'aqueduc, sauf entre 5 h et 8 h et entre 19 h et 22 h les journées paires du calendrier pour les numéros civiques pairs et les journées impaires de du calendrier pour les numéros civiques impairs.

7.4 - Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.3 une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou ou d'installation de gazon en plaque.

7.6 - Piscine et spa



Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

7.7 - Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.





CAMPING OUVERT

DU 21 AU 25 JUIN 2024

SANS RÉSERVATION



Pour la St-Jean-Baptiste



- ① Les espaces seront accessibles sans eau ni électricité.
- ① Premier arrivé premier servi.
- ① Nous comptons sur la collaboration des gens pour garder le terrain aussi propre que possible. Des bacs / poubelles seront disponibles à proximité pour vos déchets et les propriétaires d'animaux de compagnie sont priés de ramasser les cadeaux de leurs animaux.
- ① Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps.
- ① Les chiens de 20 kg et plus doivent porter un harnais ou un licou.

ÉVÉNEMENTS

JUIN 2024

www.calendrier.beat

N°	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
22						1 • Formation MRC sur l'entretien des fenêtres de bois	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11 • SÉANCE DU CONSEIL	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21 • Ouverture du camping	22	23 • Saint-Jean-Baptiste à Petite-Rivière
26	24	25	26 • Atelier de la F.A.C. 15:30 à 16:30	27	28	29	30

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM

ÉVÉNEMENTS

JUILLET 2024

www.calendrier.best

N°	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9 • SÉANCE DU CONSEIL	10	11	12	13	14 Fête nationale
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM

CONSEIL MUNICIPAL



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François adopte le règlement no 741, dépose le second projet de règlement no 742.

Le conseil municipal autorise le maire, deux (2) conseillers et le directeur général à assister au congrès de la FQM 2024.

Le conseil municipal affecte une somme de 50 000 \$ au budget d'opération afin de couvrir une partie des frais judiciaires et extrajudiciaires suite à l'entente avec le MAMH et Norda Stello sur le projet d'assainissement.

La somme de 575 000 \$ sera utilisée pour diminuer l'emprunt de la tranche à renouveler en juin 2024 du règlement no 546 relatif aux infrastructures d'eaux usées.

Le conseil municipal ira en appel d'offres sur invitation auprès de (3) firmes compétentes afin de réaliser le projet de percée visuelle à la Croix de la Grande-Pointe.

Le conseil municipal accepte la proposition de Équipements JYL inc. pour un montant de 371 829.15 \$ incluant les taxes pour l'achat d'une niveleuse.

Le conseil municipal adopte officiellement la politique de télétravail qui encadre les modalités, conditions et exigences liées à la pratique du télétravail par ses employés,

Le conseil municipal octroie un budget de 9 000 \$ pour l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste et statue que les activités seront permises jusqu'à 1:00 du matin.



CONSEIL MUNICIPAL



Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au www.petiteriviere.com

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Les séances du conseil sont en présentiel et aucune captation audio ou vidéo ne sera effectuée.

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la période de question sera de 30 minutes et il sera permis de poser plusieurs questions en lien avec l'ordre du jour seulement, à la fin de la séance.



Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal
A LA SALLE MUNICIPALE
Mardi le 09 juillet 2024 à 19h30

Troisième paiement des taxes
annuelles :
15 juillet 2024



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

À PETITE RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

DIMANCHE 23 JUIN 2024

10h à 11h30

Décoration des vélos sous le chapiteau

13h à 14h

Grande parade des vélos jusqu'au quai

13h à 16h

Activités familiales organisées par les pompiers : Visite du camion de pompier - Canon à mousse et jeu gonflables

19h

Feu de joie ** si la température le permet

19h30 à 22h

Spectacle de Geneviève Jodoin (Gagnante de La Voix)

22h -22h30

Feux d'artifice ** si la température le permet



Une Saint-Jean classique et conviviale, pour toute la famille!

ENTRÉE GRATUITE • PARC DES RIVERAINS

EN CAS DE PLUIE, LES ACTIVITÉS AURONT LIEU SOUS LE CHAPITEAU ET LES FEUX D'ARTIFICE SERONT REPORTÉS À UNE DATE ULTÉRIEURE.

PETITERIVIERE.COM

POUR INFOS : GMORIN@PETITERIVIERE.COM/ 418 760-1050 POSTE 6107